

N° 2



Groupe PCSI + RC au Conseil général de Haute-Sorne

Conseil Général du (09.12.2014)

Motion urgente
Rédigé par Céline Grellier

Mandat pour la commission de vérification des comptes

Mesdames, Messieurs,

Voilà que pour 2015, un grand chamboulement à lieu pour nos employés avec le passage à la grille salariale selon l'échelle U.

Nous avons demandé qu'une étude des cahiers des charges puisse être faite en lien aussi avec ce changement d'étalement salarial. Malheureusement, il n'a pas été possible de faire cela pour des raisons de délai trop court.

L'adaptation ayant été faite par un petit groupe, je vous propose de faire valider ce travail en confiant le mandat suivant à la commission de vérification des comptes

Descriptif du mandat :

- confirmer que la procédure est uniforme pour l'ensemble du personnel et correspondant à l'art. 86 al. 3 du statut du personnel
- confirmer à la population qu'il n'y a pas eu compensation de la suppression de la participation à la caisse maladie
- confirmer que les personnes bloquées dans l'échelle, car le poste occupé après la fusion donne lieu à une rémunération inférieure à l'ancien traitement, le sont bien restés au moment du changement d'échelle.
- confirmer que les classes et annuités du nouvel arrêté suivent toutes la même logique de passage à l'échelle U.
- confirmer que les art. 65 al 1, 66, 67, du règlement du statut du personnel sont bien respectés
- En cas de situation de l'art. 68 du règlement du statut du personnel, confirmer que l'al 2 a bien été appliqué et que ces décisions ont été protocolées dans un PV du conseil communal.

Buts :

- Garantir l'équité et la justesse de la démarche
- Donner décharge aux personnes ayant réalisé ce travail
- Éviter des doutes et rumeurs au sein du personnel, des habitants et des conseils

Merci de l'attention et le soutien à cette demande.